Chapitre 2

ANALYSES

1	A	NAL	YSES	58
	2.1	Introd	luction d'une enquête sur le crédit bancaire au Luxembourg	60
		2.1.1	Introduction	60
		2.1.2	Résumé des enquêtes réalisées en avril 2003 et en janvier 2003 au Luxembourg	60
			2.1.2.1 Crédits accordés aux entreprises	61
			2.1.2.2 Crédits aux ménages	61
		2.1.3	Annexes: Le Questionnaire et le Glossaire	63
			2.1.3.1 Le Questionnaire	63
			2.1.3.2 Le Glossaire	66
	2.2	L'inad	équation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi luxembourgeois	67
		2.2.1	Introduction	67
		2.2.2	Visualisation de l'inadéquation	67
		2.2.3	«La courbe Beveridge» au Luxembourg	68
		2.2.4	Indicateurs alternatifs de l'inadéquation sur le marché de l'emploi au Luxembourg	69
		2.2.5	Ratio des DENS/OENS	71
		2.2.6	Mesure de l'insuffisance de la main-d'œuvre dans l'industrie	72
		2.2.7	Conclusion	73
	2.3	Enquê	ète de conjoncture auprès des consommateurs	74
		2.3.1	Informations générales et méthodologie	74
		2.3.2	Résultats des enquêtes de conjoncture auprès des consommateurs	
			couvrant la période de janvier 2002 à avril 2003	75

2.1 INTRODUCTION D'UNE ENQUÊTE SUR LE CRÉDIT BANCAIRE AU LUXEMBOURG

2.1.1 Introduction

La BCL réalise, depuis janvier 2003, une enquête trimestrielle sur le crédit bancaire au Luxembourg. Cette enquête se présente sous forme d'un questionnaire relatif aux crédits consentis aux ménages et aux sociétés non financières. Ce questionnaire (cf. annexe) est envoyé aux responsables de crédit d'un échantillon de banques (7 banques) représentatif dans le domaine du crédit aux ménages et aux entreprises sur la place financière du Luxembourg.

Le questionnaire est composé d'une série de questions de nature qualitative portant à la fois sur la demande de crédits, émanant des ménages et des entreprises, et sur l'offre bancaire. Certaines questions sont de nature rétrospective et d'autres de nature prospective. L'enquête est divisée en deux parties, l'une concernant les crédits aux entreprises et l'autre concernant les crédits aux ménages. Elle vise particulièrement à déceler des informations qualitatives sur les critères et modalités d'octroi des crédits ainsi que sur les divers facteurs qui influent sur la demande de crédits.

Cette enquête réalisée au Luxembourg s'inscrit dans le cadre de l'enquête globale sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro mise au point par l'Eurosystème. Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de banques situées dans les douze pays de la zone euro. Cet échantillon a été établi en tenant compte des caractéristiques spécifiques des structures bancaires nationales afin d'appréhender correctement la situation globale de la zone euro dans son ensemble. Actuellement, l'échantillon de la zone euro comprend 86 banques, dont 5 banques luxembourgeoises.

Tableau 1 Composition de l'échantillon au niveau de la zone euro

	BE	DE	GR	ES	FR	ΙE	ΙΤ	LU	NL	AT	PT	FI	Total
Nombre de banques													
incluses dans l'enquête	4	17	3	10	15	5	7	5	6	5	5	4	86

Source: BCE

L'enquête sur le crédit bancaire au Luxembourg, par contre, se réalise auprès d'un échantillon élargi composé de 7 banques (dont les 5 banques comprises également dans l'échantillon de la zone euro). Cet échantillon élargi permet une couverture optimale du marché luxembourgeois en matière de crédits aux entreprises et aux ménages.

Le prochain chapitre présente un résumé qualitatif des résultats des deux premières enquêtes réalisées au Luxembourg auprès des 7 banques composant l'échantillon luxembourgeois et les compare à la situation de la zone euro dans son ensemble!

En annexe se trouve le questionnaire envoyé aux banques participant à l'enquête.

2.1.2 Résumé des enquêtes réalisées en avril 2003 et en janvier 2003 au Luxembourg

Remarque:

Lors de la *première enquête*, réalisée en janvier 2003, les questions sur les «trois derniers mois» font référence à la période octobre 2002-décembre 2002. Les questions sur les «trois prochains mois» font référence à la période janvier 2003-mars 2003.

Lors de la *deuxième enquête*, réalisée en avril 2003, les questions sur les «trois derniers mois» font référence à la période janvier 2003-mars 2003. Les questions sur les «trois prochains mois» font référence à la période avril 2003-juin 2003.

¹ Une analyse détaillée de l'enquête réalisée dans la zone euro est disponible sur www.ecb.int

2.1.2.1 Crédits accordés aux entreprises

Au cours des trois derniers mois

• Critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises

Globalement, les critères de décision d'attribution des crédits aux entreprises se sont durcis lors des deux enquêtes réalisées au Luxembourg et dans la zone euro. Le pourcentage des banques ayant durci leurs critères de décision d'attribution de crédits aux entreprises s'est renforcé en avril 2003 par rapport à l'enquête réalisée en janvier 2003. Dans la zone euro par contre, ce durcissement était moins important en avril qu'en janvier.

Lors de l'enquête d'avril, le durcissement global était plus important au Luxembourg que dans la zone euro alors que l'inverse était le cas lors de l'enquête réalisée en janvier.

Aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro, les principaux facteurs d'influence en seraient un durcissement de la perception des risques (attachés à l'activité économique générale, aux secteurs/entreprises spécifiques demandeurs de crédit et aux garanties requises). Les facteurs liés à la pression concurrentielle, par contre, ont été mentionnés comme éléments contribuant à un assouplissement des critères de décision d'attribution de crédits aux entreprises.

• Conditions liées aux crédits octroyés

Lors des deux enquêtes réalisées au Luxembourg, la plupart des banques ont rapporté un durcissement de leurs conditions appliquées aux crédits octroyés aux entreprises, dont particulièrement les demandes de garanties, les clauses dans les contrats et les montants des crédits octroyés. Du côté du facteur prix, les banques ont principalement durci leur marge sur les prêts les plus risqués.

Au Luxembourg, le durcissement de ces critères était moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier.

Au niveau de la zone euro, le durcissement des conditions liées aux crédits octroyés aux entreprises était, en moyenne, également moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier. Les facteurs les plus concernés par ce durcissement étaient la marge d'intérêt sur les prêts les plus risqués, suivie des clauses dans les contrats de crédit et des demandes de garanties.

 Demande de crédits adressée aux banques par les entreprises

La demande globale de crédits adressée aux banques par les entreprises est restée inchangée pendant le dernier trimestre 2002 et le premier trimestre 2003 au Luxembourg. Seulement la demande émanant des grandes entreprises a légèrement fléchi lors de l'enquête d'avril alors qu'elle était restée inchangée en janvier.

Dans la zone euro, par contre, celle-ci a baissé pendant les deux enquêtes. Les principales raisons en sont un moindre besoin de financement pour des investissements en capital fixe et pour des dépenses liées aux fusions/acquisitions/restructurations d'entreprises.

Au cours des trois prochains mois

• Politique des banques en matière d'octroi de crédits

La politique des banques en matière d'octroi de crédits aux entreprises devrait se durcir davantage au cours des trois prochains mois (avril 2003-juin 2003). Ceci vaut aussi bien pour le Luxembourg que pour la zone euro.

Néanmoins, le pourcentage des banques prévoyant un durcissement futur de leur politique de crédit aux entreprises est plus important au Luxembourg que dans la zone euro.

• Demande de crédits adressée aux banques par les entreprises

Concernant la demande de crédit émanant des entreprises pour les trois prochains mois (avril 2003-juin 2003), celle-ci devrait légèrement baisser aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. Le pourcentage des banques prévoyant une baisse de la demande de crédits émanant des entreprises est un peu plus élevé au Luxembourg qu'au niveau de la zone euro.

2.1.2.2 Crédits aux ménages

Au cours des trois derniers mois

• Critères de décision concernant l'attribution de crédits aux ménages

Dans les deux enquêtes réalisées au Luxembourg, les banques ont signalé que, au cours des trois derniers mois, les critères de décision concernant l'attribution de crédits à l'habitat sont restés inchangés.

Les critères de décision concernant les crédits à la consommation par contre se sont quelque peu assouplis selon l'enquête d'avril, alors qu'ils étaient demeurés

inchangés lors de celle réalisée en janvier. Lors de l'enquête d'avril, la pression concurrentielle a été mentionnée en tant que facteur contribuant à l'assouplissement des critères de décision d'attribution.

Au niveau de la zone euro par contre, les banques ont durci leurs critères de décision d'attribution aussi bien pour les crédits à l'habitat que pour ceux à la consommation et autres. Néanmoins, le durcissement était moins marqué en avril qu'en janvier. Ce durcissement était principalement dû à la détérioration des prévisions concernant l'activité économique générale, des perspectives du marché du logement ainsi qu'à la capacité de remboursement des emprunteurs.

• Conditions liées aux crédits octroyés aux ménages

En ce qui concerne les conditions liées aux crédits octroyés aux ménages, les banques interrogées au Luxembourg ont signalé un durcissement au niveau des crédits à l'habitat. Le durcissement était moins prononcé lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier.

Les conditions les plus affectées sont la quotité d'emprunt² et la marge d'intérêt prise sur les prêts les plus risqués, suivies par les demandes de garanties. Le durcissement des marges d'intérêt sur les prêts les plus risqués a été nettement moins important lors de l'enquête d'avril que lors de celle de janvier. A l'inverse, le durcissement de la quotité d'emprunt a été jugé plus important en avril qu'en janvier.

Lors de l'enquête réalisée au Luxembourg en avril, les conditions d'octroi de crédits à la consommation et autres sont restées à peu près inchangées alors qu'elles s'étaient durcies dans l'enquête de janvier. En janvier, les interrogés avaient particulièrement mentionné le durcissement de leur marge sur les prêts plus risqués.

Au niveau de la zone euro, ces conditions se sont durcies en avril et en janvier aussi bien pour les crédits à l'habitat que pour ceux à la consommation. A l'instar du Luxembourg, le durcissement était moins intense en avril qu'en janvier. Le durcissement des conditions liées aux crédits octroyés aux ménages s'est principale-

ment répercuté sur la marge d'intérêt des crédits les plus risqués.

• Demande de crédits adressée aux banques par les ménages

La demande de crédits adressée aux banques par les ménages, pendant le premier trimestre 2003, est restée inchangée au Luxembourg pour les crédits à la consommation alors que celle pour les crédits à l'habitat a quelque peu augmenté. Lors de l'enquête de janvier, les banques avaient signalé une hausse de la demande pour tous ces types de crédits aux ménages.

Au niveau de la zone euro, la demande pour les crédits à l'habitat a également augmenté lors des deux enquêtes, mais avec une moindre importance en avril qu'en janvier. La demande pour les crédits à la consommation, par contre, est restée globalement inchangée lors de l'enquête réalisée en avril alors qu'elle avait légèrement baissé en janvier.

Au cours des trois prochains mois

• Politique des banques en matière de crédits aux ménages

La politique des banques en matière d'octroi de crédits aux ménages devrait se durcir au cours des trois prochains mois aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. Globalement, ce durcissement futur de la politique d'octroi de crédit aux ménages est jugé plus important au Luxembourg que dans la zone euro.

• Demande de crédits adressée aux banques par les ménages

Concernant la demande de crédit à l'habitat et à la consommation émanant des ménages pour les trois prochains mois, celle-ci devrait augmenter légèrement pendant les trois prochains mois au Luxembourg.

Au niveau de la zone euro, les banques s'attendent par contre à une baisse de la demande pour crédits à l'habitat mais à une demande à peu près inchangée pour les crédits à la consommation et autres.

² Il s'agit du rapport entre le montant emprunté et la valeur de la garantie sous-jacente, généralement pris en compte pour les crédits de financement de biens immobiliers.

2.1.3 Annexes: Le Questionnaire et le Glossaire

2.1.3.1 Le Questionnaire

Question 1:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises?

Question 1	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
Ces critères					
se sont sensiblement durcis se sont quelque peu durcis sont restés à peu près inchangés se sont assouplis quelque peu se sont sensiblement assouplis					

Question 2:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils modifié vos critères de décision concernant l'attribution de crédits ou de lignes de crédit aux entreprises?

- – e ont contribué sensiblement au durcissement = ont contribué à un maintien des critères
 - des critères de décision d'attribution des crédits = ont contribué dans une certaine mesure à l'assouplissement des critères
 - = ont contribué dans une certaine mesure + + = ont contribué sensiblement à l'assouplissement des critères
 - au durcissement des critères

ad datassement des enteres					
Question 2	 -	0	+	++	S.O.
Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan Coûts liés aux fonds propres de votre banque Capacité de votre banque d'accéder aux financements de marché (monétaire et obligataire) Position de liquidité de votre banque					
B) Pression concurrentielle Concurrence d'autres banques Concurrence d'institutions non bancaires Concurrence des financements de marché					
 C) Perception des risques Prévisions concernant l'activité économique générale Perspectives spécifiques concernant le secteur ou les entreprises Risques relatifs aux garanties requises 					

Question 3:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi appliquées aux crédits aux entreprises?

- ° = sont restées inchangées + + = se sont sensiblement assouplies -- = se sont sensiblement durcies = se sont quelque peu durcies + = se sont quelque peu assouplies S.O. = sans objet
- Question 3 S.O. ++ Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue = durcissement; marge plus faible = assouplissement) Marge de votre banque sur les prêts plus risqués Frais autres que les intérêts Montant du crédit Demandes de garanties Clauses dans les contrats de crédit

Question 4:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière a évolué la demande de crédits des entreprises adressée à votre banque (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 4	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
La demande:					
a diminué sensiblement					
a diminué quelque peu					
est restée à peu près inchangée					
a augmenté quelque peu					
a augmenté sensiblement					

Question 5:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté la demande de crédits émanant des entreprises? + = a contribué quelque peu à accroître la demande

- − − = a contribué sensiblement à faire diminuer la demande
 - + + = a contribué sensiblement à accroître la demande
- = a contribué quelque peu à faire diminuer la demande
- = a contribué à maintenir la demande inchangée

5.0.	=	sans	objet	

Question 5	 -	0	+	++	S.O.
A) Besoins de financement Investissements en capital fixe Gestions des stocks, fonds de roulement Fusions, acquisitions, restructurations d'entreprises Restructuration de dettes					
B) Recours à d'autres types de financement Financements internes Prêts accordés par d'autres banques Prêts accordés par institutions non bancaires Emission de titres de créance Emission d'actions					

Question 6:

Selon vous, comment va évoluer la politique de votre banque en matière d'octroi de crédits aux entreprises au cours des trois prochains mois?

Question 6	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes e.	Crédits à court terme	Crédits à long terme
La politique de la banque devrait:					
se durcir sensiblement					
se durcir quelque peu					
rester à peu près inchangée					
s'assouplir quelque peu					
s'assouplir sensiblement					

Question 7:

Selon vous, comment va évoluer la demande de crédits des entreprises adressée à votre banque au cours des trois prochains mois (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Ouestion 7	Orientation	Crédits	Crédits	Crédits	Crédits
	globale	aux PME	aux grandes e.	à court terme	à long terme
La demande devrait:					
diminuer sensiblement					
diminuer quelque peu					
rester à peu près inchangée					
augmenter quelque peu					
augmenter sensiblement					

Question 8:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué vos critères de décision d'attribution de crédits aux ménages?

Question 8	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
Les critères:		
se sont sensiblement durcis		
se sont quelque peu durcis		
sont restés à peu près inchangés		
se sont assouplis quelque peu		
se sont sensiblement assouplis		

Question 9:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté vos critères de décision concernant l'attribution de crédits à l'habitat aux ménages?

- -- = a contribué sensiblement à durcir ces critères
- = a contribué quelque peu à durcir ces critères
- = a contribué à maintenir à peu près ces critères

Concurrence d'institutions non bancaires

- = a contribué quelque peu à assouplir ces critères
- + = a contribué sensiblement à assouplir ces critères S.O. = sans objet
- **Ouestion 9**
- A) Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan B) Concurrence d'autres banques
- Prévisions concernant l'activité économique générale
- Perspectives concernant le marché du logement

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi de crédits à l'habitat aux ménages?

- = ces conditions se sont durcies sensiblement ° = sont restées à peu près inchangées
- + + = se sont sensiblement assouplies

+

++

S.O.

= se sont quelque peu durcies + = se sont assouplies quelque peu S.O. = sans objet

Question 10	 -	0	+	++	S.O.
A) Prix Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue = durcissement; marge plus faible = assouplissement) Marge de votre banque sur les prêts plus risqués					
B) Autres conditions spécifiques Demandes de garanties Quotité d'emprunt Durée Frais autres que les intérêts					

Question 11:

Au cours des trois derniers mois, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté vos critères de décision d'attribution de crédits à la consommation (et d'autres crédits) aux ménages?

- − − = a contribué sensiblement à durcir ces critères
- = a contribué quelque peu à durcir ces critères
- = a contribué quelque peu à assouplir ces critères
- + + = a contribué sensiblement à assouplir ces critères

 S.O. = sans obiet

Question 11	 -	0	+	++	S.O.
A) Coût des ressources et contraintes d'équilibre de bilan					
B) Pression concurrentielle Concurrence d'autres banques Concurrence d'institutions non bancaires					
C) Perception des risques Prévisions concernant l'activité économique générale Capacité de remboursement des emprunteurs Risques relatifs aux garanties requises					

Question 12:

Au cours des trois derniers mois, comment ont évolué les conditions d'octroi de crédits à la consommation (et autres crédits) aux ménages? Pouvez-vous évaluer chaque élément en utilisant l'échelle suivante? Ces conditions:

- -- = se sont sensiblement durcies
 = se sont quelque peu durcies
 = se sont quelque peu durcies
 = se sont quelque peu assouplies
 = se sont sensiblement assouplies

Question 13:

Au cours des trois derniers mois, comment a évolué la demande de crédits des ménages adressée à votre banque (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 13	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La demande:	janv-03	janv-03
a diminué sensiblement a diminué quelque peu est restée à peu près inchangée a augmenté quelque peu a augmenté sensiblement		

Question 14:

Au cours des trois derniers mois, quelle a été l'incidence des éléments ci-dessous sur la demande de crédits à l'habitat émanant des ménages?

- a contribué sensiblement à faire diminuer la demande
- + = a contribué quelque peu à accroître la demande
- = a contribué quelque peu à faire diminuer la demande
- + + = a contribué sensiblement à accroître la demande
- = a contribué à maintenir la demande à peu près inchangée S.O. = sans objet

Question 14	 -	0	+	++	S.O.
A) Besoins de financement Perspectives sur le marché du logement Confiance des consommateurs Dépenses non liées au logement					
B) Recours à d'autres modes de financement Epargne des ménages Prêts d'autres banques Autres sources de financement					

Question 15:

Au cours des trois derniers mois, quelle a été l'incidence des éléments ci-dessous sur la demande de crédits à la consommation (et d'autres crédits) émanant des ménages?

- -- = a fait diminuer sensiblement la demande
- ° = n'a eu aucun effet
- + + = a accru sensiblement la demande S.O. = sans objet

S.O.

- = a fait diminuer la demande
- + = a accru la demande
- Question 15

Dépenses de consommation en biens durables (voitures, mobilier...)
Confiance des consommateurs
Achat de titres

B) Recours à d'autres modes de financement Epargne des ménages Prêts d'autres banques Autres sources de financement

Selon vous, comment va évoluer la politique de votre banque en matière d'octroi de crédits aux ménages au cours des trois prochains mois?

Question 16	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La politique de la banque devrait:		
se durcir sensiblement se durcir quelque peu rester à peu près inchangée s'assouplir quelque peu s'assouplir sensiblement		

Question 17:

Selon vous, comment va évoluer la demande de crédits des ménages adressée à votre banque au cours des trois prochains mois (abstraction faite des fluctuations saisonnières habituelles)?

Question 17	Crédits à l'habitat	Crédits consommation/autres
La demande devrait:		
diminuer sensiblement		
diminuer quelque peu		
rester à peu près inchangée		
augmenter quelque peu		
augmenter sensiblement		

2.1.3.2 Le Glossaire

Clause (dans les contrats de crédit)

Une clause est un accord ou une disposition expresse figurant dans un contrat de crédit, conclu en particulier avec des entreprises, par laquelle l'emprunteur est tenu d'une obligation de faire (clause positive) ou de ne pas faire (clause négative). Une telle clause fait partie des conditions d'octroi du crédit.

• Conditions d'octroi des crédits

Les conditions d'octroi d'un crédit se rapportent aux obligations spécifiques acceptées par le prêteur et l'emprunteur. Dans le cadre de cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, il s'agit du prix direct (taux d'intérêt), du montant maximum du crédit, des conditions d'accès ainsi que d'autres conditions pouvant prendre la forme de frais autres que les intérêts (p. ex. les commissions), de demandes de garanties (y compris les dépôts de garantie), de clauses incluses dans les contrats de crédit et de la durée des crédits (court terme et long terme).

• Confiance des consommateurs

Evaluation par les consommateurs des évolutions économiques et financières, dans un pays particulier et/ou dans la zone euro. Il s'agit notamment d'évaluations de la situation financière des ménages, passée et présente, et des indications que l'on peut en tirer pour la situation économique générale future, actuelle et passée ainsi que pour les futurs achats importants de biens de consommation durable et l'opportunité de les réaliser.

Crédits

Les crédits couverts par l'enquête sur la distribution du crédit bancaire sont les crédits consentis aux résidents de la zone euro par les succursales qui y sont implantées, notamment les crédits consentis ou les lignes de crédit ouvertes aux entreprises, les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation et autres crédits aux ménages. La définition des crédits est celle figurant dans le règlement (CE) n° 2423/2001 de la Banque centrale européenne du 22 novembre 2001 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2001/13). Toutefois, les prêts interbancaires ne doivent pas être pris en compte.

Aux termes de cette définition, les crédits-bails (financiers mais pas d'exploitation) consentis par une IFM doivent être considérés comme des prêts. Pour les besoins de l'enquête, l'affacturage, lorsqu'il est effectué par une IFM, doit également être considéré comme un prêt. Les crédits-bails et l'affacturage proposés par des institutions autres que des IFM ne doivent pas être pris en compte.

• Critères de décision d'attribution de crédits

Les critères de décision concernant l'attribution de crédits sont les directives ou critères internes reflétant la politique de crédit d'une banque. Ce sont les critères écrits et non écrits et autres pratiques liées à cette politique qui distinguent les crédits que les banques sont prêtes à consentir et ceux qu'elles ne souhaitent pas octroyer, les priorités géographiques, les garanties jugées recevables et celles jugées irrecevables, etc. Dans le cadre de cette enquête, les changements apportés aux politiques de crédit écrites doivent être considérés globalement avec les modifications affectant leur mise en œuvre.

• Durée

La notion de durée utilisée dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire est celle de la durée initiale. Seuls deux types de durée entrent en ligne de compte, à savoir le court terme et le long terme. Les crédits à court terme ont une durée initiale égale

ou inférieure à un an; par conséquent, les crédits à long terme ont une durée initiale supérieure à un an.

Entreprises

Il s'agit de sociétés non financières, c'est-à-dire de toute unité institutionnelle privée ou publique (quels qu'en soient la taille et le statut juridique) dont l'activité principale n'est pas l'intermédiation financière, mais la production de biens et de services non financiers.

• Fonds propres

Définis conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres fixées à Bâle, ils comprennent à la fois les fonds propres de première catégorie (fonds propres de base) et les fonds propres de deuxième catégorie (fonds propres complémentaires).

• Frais autres que les intérêts

Il s'agit de différents types de commissions qui peuvent être comprises dans le prix d'un crédit, comme les commissions sur les montants non tirés (crédits renouvelables), les frais administratifs (p. ex. les frais de dossier), et les frais d'enquête, de garantie et d'assurance-crédit.

Garantie

Sûreté donnée par un emprunteur à un prêteur en nantissement pour le remboursement d'un crédit. Il peut s'agir de certaines sûretés financières, comme des titres de propriété ou des titres de créance, des biens immobiliers ou des dépôts de garantie. Le dépôt de garantie est le montant minimum d'un crédit qu'un emprunteur est tenu de garder en compte auprès de la banque.

• Institutions non bancaires

Il s'agit en règle générale d'institutions financières non monétaires, et plus particulièrement des compagnies d'assurances, des fonds de pension, des auxiliaires financiers et des autres intermédiaires financiers.

• Ligne de crédit

Une ligne de crédit est un droit de tirage de crédit, assorti d'un plafond, qu'une entreprise peut à tout moment mobiliser auprès d'une banque. Dans le cadre de l'enquête, les évolutions relatives aux lignes de crédit doivent être interprétées comme des variations du montant net tiré sur une ligne de crédit existante ou nouvelle.

Ménages

Les ménages sont des individus ou des groupes d'individus agissant en tant que consommateurs ou comme producteurs de biens et de services non financiers destinés exclusivement à leur consommation finale propre. Il peut également s'agir de producteurs marchands de taille modeste.

• Quotité d'emprunt

Il s'agit du rapport entre le montant emprunté et la valeur de la garantie sous-jacente, estimée ou appréciée à sa valeur de marché, généralement pris en compte pour les crédits de financement de biens immobiliers.

- Perspectives concernant le marché du logement Y compris les risques relatifs aux garanties requises.
- Prévisions concernant l'activité économique générale

Les variations des perspectives relatives à l'emploi sont incluses sous cette rubrique. Les autres évolutions importantes dans le domaine économique et social peuvent être mentionnées sous la rubrique «Autres éléments».

• Taille de l'entreprise

La distinction entre petites, moyennes et grandes entreprises est basée sur le chiffre des ventes annuelles. Une grande entreprise a un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros.

2.2 L'INADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI LUXEMBOURGEOIS

2.2.1 Introduction

Le marché de l'emploi tel qu'observé présente une situation paradoxale: la coexistence permanente d'un certain niveau de chômage et d'un nombre d'offres d'emploi pour lesquelles les entreprises ne trouvent apparemment pas de candidats appropriés. Cette absence d'appariement se produit même si l'offre (la demande) agrégée de travail par les individus (les entreprises) excède la demande (l'offre) de travail agrégée.

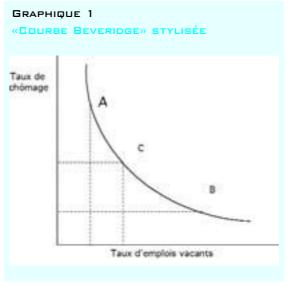
La «courbe de Beveridge» est une courbe qui permet d'évaluer l'importance du problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi car elle met en relation les emplois vacants et le niveau du chômage. En effet, selon cette courbe, qui est la représentation graphique de la liaison entre le taux de chômage et le taux d'emplois vacants (ce dernier étant égal au nombre d'emplois vacants rapporté à la population active), les problèmes d'appariement sont d'autant plus sérieux que le ratio entre le nombre d'emplois vacants et le nombre de chômeurs s'élève. D'ailleurs, force est de constater que l'existence même de cette courbe montre que la réallocation des emplois n'est pas parfaitement optimale puisqu'elle implique la présence simultanée de chômeurs et d'emplois vacants. De plus, les déplacements de cette courbe au fil des années rendent compte de l'amélioration (ou non) de l'appariement et, par la même occasion, de la plus grande efficience (ou non) du marché de l'emploi.

En fait, une réduction de l'inadéquation, décrite par la «courbe de Beveridge» dans une économie, correspond à une amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi et contribue ainsi à une baisse du chômage comme à une augmentation de la production. De plus, un meilleur appariement entre les emplois vacants et les personnes au chômage contribue à la modération salariale via une réduction de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et, par conséquent, à une diminution des pressions inflationnistes éventuelles.

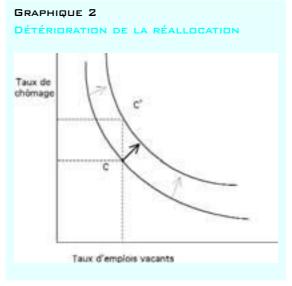
Un certain nombre de raisons sont généralement évoquées pour expliquer cette inaptitude du marché de l'emploi à lier l'offre et la demande de travail non satisfaite: le niveau de qualification des demandeurs d'emploi ne correspond pas à celui recherché par les entreprises (dans un secteur donné); le changement structurel fait rapidement croître la demande de travail dans des secteurs pour lesquels les travailleurs n'ont pas la qualification requise, tandis que le besoin en main-d'œuvre diminue rapidement dans d'autres secteurs; ou encore, la mobilité géographique imparfaite des agents économiques empêche la réalisation de l'équilibre sur le marché de l'emploi.

2.2.2 Visualisation de l'inadéquation

Un instrument standard servant à visualiser l'étendue du phénomène ainsi que son évolution est la «courbe de Beveridge».



Source:

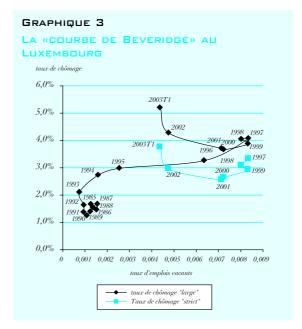


Source:

Toutes les combinaisons entre le taux de chômage et le taux d'emplois vacants se trouvant sur une même courbe correspondent à un niveau identique d'inadéquation. L'emplacement du point de rencontre entre l'offre et la demande d'emplois se retrouve sur la courbe

et informe sur la position de l'économie dans le cycle conjoncturel. Si la conjoncture connaît un ralentissement ou bien une récession, le taux de chômage sera élevé et le nombre d'emplois vacants sera très restreint: l'économie se trouvera, par exemple, au point A. Dans une phase d'expansion, il y a une pénurie de maind'œuvre et de nombreuses offres d'emploi non satisfaites existeront (point B). Lorsque l'économie croît avec son taux de croissance potentiel, la relation entre le chômage et le nombre d'emplois vacants tend à être plus équilibrée (point C). En principe, tant que l'étendue de l'inadéquation ne varie pas, une augmentation du chômage va de pair avec une diminution du taux d'emplois vacants (et vice versa), c'est-à-dire avec un mouvement au long de la courbe.

Si l'étendue du problème de l'inadéquation varie, la «courbe de Beveridge» se déplace. Dans le cas d'une détérioration de l'inadéquation, la courbe se déplace vers l'extérieur et à chaque ratio de postes vacants correspond alors un taux de chômage plus élevé que dans le cas de la courbe initiale. Ainsi, observer l'évolution du chômage de même que l'évolution des offres d'emploi non satisfaites devrait permettre d'apprécier, non seulement le mouvement cyclique d'une économie, mais également le développement de l'inadéquation et donc la capacité du marché de l'emploi à réconcilier l'offre et la demande d'emplois.



Source: ADEM, IGSS, STATEC et calculs BCL

2.2.3 «La courbe Beveridge» au Luxembourg

L'étude de la dynamique de la «courbe de Beveridge» permet de distinguer les effets d'un choc agrégé (affectant l'offre globale ou la demande globale) de ceux d'un choc de réallocation (relatif à une restructuration de l'appareil productif). On peut attribuer un déplacement de l'équilibre de long de la «courbe de Beveridge» à un choc agrégé, tandis qu'un choc de ré-allocation se caractérise par un déplacement de l'ensemble de cette courbe. Dans le premier cas, le taux de chômage et le taux d'emplois vacants varient dans le sens contraire, dans le deuxième, ces taux varient dans le même sens.

L'examen de la «courbe de Beveridge» du Luxembourg révèle l'existence de quatre grandes phases.

- Entre 1985 et 1990, la situation paraît stable. Aucune tendance claire dans l'étendue de l'inadéquation n'est détectée. Aussi, des signes clairs d'une évolution cyclique marquée de l'économie font défaut. Le taux de chômage est très bas et le ratio des OENS³ est si peu élevé qu'il semble très probable que les entreprises n'utilisent que très peu l'administration publique lors de la recherche d'employés potentiels.

3 OENS: Offres d'emplois non satisfaites.

- Entre 1990 et 1993 s'observe une phase de hausse du chômage (qui passe de 1% à 2% de la population active environ) associée à une baisse du taux d'emplois vacants. L'interprétation «standard et théorique» de ce mouvement serait bien sûr celle d'un ralentissement cyclique de l'économie dû à un choc agrégé, en présence d'un niveau d'inadéquation dont l'étendue ne varie guère.
- De 1993 à 1997, l'intensification de l'inadéquation semble devenir plus évidente. Le taux d'emplois vacants en 1996 est plus de 8 fois plus élevé qu'il ne l'était en 1993. En parallèle, le chômage augmente continuellement pendant cette période. Cette évolution est caractéristique d'un choc de ré-allocation où, en dépit de la hausse du nombre de personnes au chômage, les employeurs qui accroissent leur demande de main-d'œuvre ne trouveraient pas la main-d'œuvre adéquate au sein de la population au chômage. En effet, il est remarquable que, d'un côté, l'emploi total ait accéléré entre 1993 et 1996 tandis que, de l'autre côté, la contribution des frontaliers à cette croissance de l'emploi restait constante à 2,0 p. p. (en 1996 elle tombait même à 1,9 p. p.). En même temps, la contribution des résidents augmentait de - 0,3 p. p. (1993) à 0,7 p. p. (1996). Ainsi, malgré l'accélération de l'emploi national, le chômage résident a augmenté pendant la période sous revue. Il semble donc probable qu'à côté de la compétition entre salariés résidents et frontaliers, des facteurs démographiques ont joué un rôle signifiant dans l'augmentation du chômage.
- L'interprétation de l'évolution après 1997 dépend du choix du taux de chômage. Lorsqu'on met à la base la nouvelle définition du chômage (excluant les personnes bénéficiant de «mesures spéciales pour l'emploi»⁴), la situation semble quasi stable entre 1997 et 1999 car aucune trajectoire d'inadéquation ne se dessine clairement. De 1999 à 2000, l'appariement semble clairement s'être amélioré puisque la baisse du taux d'emplois vacants a coïncidé avec une baisse du taux de chômage dans le cadre d'une forte croissance du PIB. La quasi-superposition des années 2000 et 2001 décrit une situation de statu quo en ce qui concerne le degré d'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Même l'inadéquation agrégée n'a

- pas diminué. L'évolution de la «courbe de Beveridge» entre 2001 et 2002 est, d'un point de vue théorique, caractéristique d'un choc agrégé, ce qui va dans le sens de la réalité conjoncturelle observée, à savoir un ralentissement de la croissance économique. En effet, en 2002, le taux de chômage au sens «strict» (tout comme le taux de chômage au sens «large» d'ailleurs) a connu une augmentation substantielle, alors que le ralentissement conjoncturel a incité les employeurs à réduire le nombre d'offres d'emplois.
- Les données disponibles pour le premier trimestre de 2003 décrivent une poursuite de la trajectoire observée depuis 2000. Ce mouvement le long de la courbe semble a priori traduire les effets d'un choc agrégé.

La «courbe de Beveridge» est sujette à des limites qui l'empêchent d'être l'unique indicateur de l'évolution réelle de l'inadéquation. Un de ses points faibles repose sur le fait qu'elle se base sur l'hypothèse selon laquelle tous les demandeurs d'emploi – ou au moins une fraction qui reste constante au fil du temps – sont recensés. La même hypothèse forte vaut pour les postes vacants. L'ADEM a entrepris et entreprend toujours des efforts pour que les entreprises enregistrent leurs offres d'emplois dans ses fichiers.

2.2.4 Indicateurs alternatifs de l'inadéquation sur le marché de l'emploi au Luxembourg

D'autres indicateurs destinés à traiter d'aspects particuliers du phénomène d'inadéquation entre l'offre et la demande de travail existent. Afin de prendre en compte la possibilité d'une divergence entre l'offre et la demande de travail au sein ou bien entre les secteurs économiques, des indicateurs d'inadéquation intrasectorielle et inter-sectorielle sont présentés ci-dessous. Les périodes considérées dans cette partie diffèrent de celles présentées précédemment car certaines données spécifiques nécessaires aux calculs de ces indicateurs ne sont disponibles qu'à partir de 1997 ou de 1998.

Dans un premier temps, des indicateurs d'inadéquation intra-sectoriels sont calculés afin de rendre compte du degré d'efficacité du processus d'appariement au sein de chaque secteur. Ainsi, pour chaque secteur économique, le nombre de demandeurs d'emploi est mis en relation avec le nombre d'offres d'emplois non satis-

⁴ Les «mesures spéciales pour l'emploi» sont un ensemble de formations théoriques et/ou pratiques dont peuvent bénéficier certaines personnes à la recherche d'un emploi afin de faciliter leur (ré-)embauche vers un poste vacant.

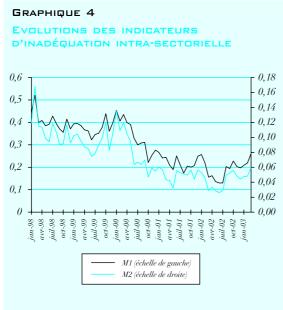
faites du secteur. Si l'inadéquation n'est pas de nature intra-sectorielle, le ratio des demandeurs d'emplois et celui des offres d'emplois seront identiques pour chacun des secteurs.

$$I_1 = \frac{1}{2} \sum_{i} \left| \frac{U_i}{U} - \frac{V_i}{V} \right|$$

U et V sont le nombre total de demandeurs d'emploi respectivement d'emplois vacants à un moment donné. Ui et Vi correspondent aux demandeurs d'emploi et aux emplois vacants dans le secteur i. Si la répartition des chômeurs à travers les secteurs est identique à celle des offres d'emploi, l'indicateur est égal à zéro. L'indicateur atteint sa valeur maximale (1) au cas où tous les emplois vacants se trouveraient dans des secteurs pour lesquels aucun demandeur d'emploi ne s'est inscrit.

Un autre indicateur de l'inadéquation intra-sectorielle complète l'analyse:

$$I_2 = 1 - \sum_i \left(\frac{U_i}{U} * \frac{V_i}{V} \right)^{\frac{1}{2}}$$



Source: ADEM, calculs BCL

Tandis que l'évolution des deux indicateurs au fil du temps paraît très semblable, il s'avère que l2 est plus volatil. Les deux indicateurs ont connu une tendance à la quasi-stabilité entre janvier 1998 et janvier 2000. A partir de janvier 2000 et jusqu'en juillet 2001, les deux indicateurs ont eu tendance à décélérer, ce qui traduit un meilleur appariement entre l'offre et la demande de travail au sein des secteurs de l'économie luxembourgeoise (en effet, plus l'indicateur est proche de zéro, plus l'appariement est optimal). Depuis juillet 2001, ces deux indicateurs ont quasi stagné, ce qui signifie que le processus d'appariement entre l'offre et la demande de travail au sein des secteurs ne s'est plus substantiellement amélioré depuis cette date. Au regard de ces indicateurs, l'étiologie de la hausse du taux de chômage au Luxembourg depuis la seconde moitié de 2001 serait en grande partie attribuable à un choc agrégé plutôt qu'à l'émergence de problèmes de réallocation intra-sectoriels. Ceci va dans le sens de l'analyse de la «courbe de Beveridge».

Dans un second temps, un indicateur d'inadéquation inter-sectoriel est évalué pour le Luxembourg afin de rendre compte de l'efficacité du processus d'appariement entre les secteurs. L'indicateur de Lilien (1982) qui mesure la modification de la structure des emplois par l'écart-type pondéré des taux de croissance de l'emploi par secteur sera utilisé à cet effet.

$$I_3 = \left[\sum_{i=1}^n \frac{L_i}{L} \left(\frac{\Delta L_i}{L} - \frac{\Delta L}{L}\right)^2\right]^{\frac{1}{2}}$$

Plus exactement désignons par DL; et DL les variations de l'emploi L_i du secteur i et de l'emploi total L au cours d'une période donnée. De plus, n désigne les 6 secteurs considérés.

L'indicateur de Lilien est resté stable de 1997 à 2001⁵, puis il a augmenté significativement en 2002. Cet indicateur nous révèle donc que les mouvements entre les secteurs se sont accrus en fin de période. L'élasticité de cet indicateur par rapport au taux de chômage a certes augmenté en 2002 mais tout en demeurant très faible. Ceci signifie que la hausse constatée des mouvements d'emplois entre les secteurs en 2002 n'expliquerait qu'une petite partie des variations du chômage au Luxembourg.

L'indicateur de Lilien pour le marché de l'emploi du Luxembourg a été calculé sur base des données de l'IGSS.

L'indicateur de Lilien est corrélé aux fluctuations conjoncturelles car les différents secteurs répondent avec un délai différent et une sensibilité différente aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, l'indicateur de Lilien ne mesure pas seulement l'inadéquation inter-sectorielle mais il tient également compte des variations de la demande globale. Pour éviter cet inconvénient, un indicateur dit de «turbulence» (qui est égal à la moitié de la somme en termes absolus des parts de chaque secteur dans l'emploi total) est calculé.

$$I_4 = \frac{1}{2} \sum_{i} \left| \Delta \left(\frac{N_i}{N} \right) \right|$$

Cet indicateur mesure le pourcentage des emplois qui changent de secteur d'une période à l'autre. N_i est le nombre de salariés du secteur i donné; N est le nombre de salariés total au même moment.

Tableau 2 Turbulence sectorielle selon la nationalité et la résidence

	Luxembourgeois	Résidents étrangers	Résidents	Frontaliers	Total
1997	1,3%	2,0%	1,3%	1,9%	1,2%
1998	1,5%	2,5%	1,6%	2,6%	1,7%
1999	0,9%	1,7%	1,0%	1,7%	1,2%
2000	2,5%	2,8%	2,2%	2,8%	2,4%
2001	1,5%	2,1%	1,6%	2,1%	1,7%
2002	1,4%	1,0%	1,0%	0,8%	0,7%
Moyenne (1997-2002)	1,5%	2,0%	1,5%	2,0%	1,5%

Source: IGSS et calculs BCL

Ce tableau décrit une baisse de la turbulence sectorielle totale pour 2002 car l'indicateur de mobilité sectorielle est (environ) deux fois moins élevé que celui observé en moyenne depuis 1997. Ceci pourrait être attribuable au ralentissement conjoncturel qui a diminué les offres d'emplois disponibles sur le marché, ce qui a réduit la probabilité pour les salariés de retrouver un autre emploi dans un autre secteur. Cette explication de l'affaiblissement des «turbulences» sectorielles va dans le sens de l'explication de la «courbe de Beveridge», de la montée de l'inadéquation sur le marché de l'emploi à cause principalement de la morosité conjoncturelle.

2.2.5 Ratio des DENS⁶/OENS

Afin de déterminer la rareté relative des offres d'emplois dans un secteur ou dans un métier spécifique, on peut calculer le ratio des DENS dans ce secteur par rapport aux OENS correspondantes. Selon ce ratio, les secteurs qui présentent la plus forte inadéquation entre l'offre et la demande de travail (plus le ratio est élevé, plus les demandeurs d'emplois sont en surnombre par rapport aux offres d'emplois disponibles sur le marché) auraient été les suivants:

⁶ DENS: Demandes d'emplois non satisfaites.

Tableau 3 Ratios entre les DENS et les OENS

	Secteur/métier	Ratio DENS/OENS					
Nomenclature ADEM		1998	1999	2000	2001	2002	2003T1
А	Professions libérales, techniciens et assimilés	1,4	1,2	1,5	2,4	4,1	5,3
В	Directeurs et cadres administratifs supérieurs	2,5	3,7	4,7	8,1	11,5	19,9
С	Employés de bureau	1,5	2,2	1,7	2,6	6,1	8,9
D	Vendeurs	9,4	9,9	9,0	9,1	15,9	32,8
E	Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs et assimilés	9,3	6,7	6,9	10,2	11,8	6,4
F	Travailleurs des transports	7,1	1,9	6,3	3,3	11,1	13,9
G	Travailleurs des communications	13,5	14,5	22,0	12,5	5,6	Absence d'OENS
Н	Artisans, ouvriers (précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment)	3,4	2,2	2,7	3,1	3,8	6,2
I	Artisans, ouvriers (alimentaire, chimie, production, machinistes)	10,5	9,8	8,6	4,6	5,9	5,9
J	Hôtellerie, restauration	9,4	6,2	7,8	7,5	6,5	6,9
K	Autres services	16,5	10,2	5,8	2,2	6,8	18,6
ΑàΚ	Ensemble de l'économie	3,8	3,6	3,6	3,6	6,2	8,5

 $Source: ADEM, \ calculs \ BCL$

De 1998 à 2001, les professions caractérisées par une relative abondance de main-d'œuvre disponible par rapport à la demande de travail sont principalement celles des «travailleurs des communications», des «vendeurs», des «artisans, ouvriers» et celle des «autres services». Depuis 2002, l'abondance relative de main-d'œuvre est restée chronique pour les «vendeurs» mais elle est apparue pour des professions telles que les «directeurs et cadres administratifs supérieurs» ainsi que pour les «autres services».

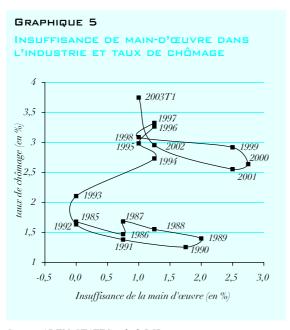
On note, de 2001 à 2002, une très nette hausse du ratio des DENS/OENS dans tous les secteurs exception faite des secteurs J et G. Cette évolution s'inscrit dans le sillage du ralentissement conjoncturel qui s'est répercuté a posteriori sur le marché du travail, car la morosité de la conjoncture a réduit le nombre d'emplois vacants et a contribué à augmenter en parallèle le nombre de chômeurs. Ceci confirmerait l'impact négatif de la morosité conjoncturelle sur le marché de l'emploi.

2.2.6 Mesure de l'insuffisance de la main-d'œuvre dans l'industrie

Pour le secteur de l'industrie, il existe un indicateur qui recense le nombre d'entreprises industrielles pour lesquelles l'insuffisance de la main-d'œuvre constitue un frein dominant à une augmentation de la production. Si on met en relation le taux de chômage et l'indicateur précédemment cité on obtient une courbe représentative de l'inadéquation dans l'industrie. La période de référence s'étale de 1985 à 2003 car les données nécessaires à l'élaboration de cet indicateur sont disponibles sur cet horizon temporel.

De la seconde moitié des années 80 jusqu'au début des années 90, une certaine rareté grandissante de la maind'œuvre aurait empêché les entreprises de produire plus. De 1990 à 1993 une phase d'abondance relative de main-d'œuvre est observée avec en parallèle une montée du taux de chômage. Un sursaut de pénurie de

main-d'œuvre est observé en 1994. De 1994 à 1998, la situation est restée quasi inchangée. En 1999 et 2000, la pénurie de main-d'œuvre s'est à nouveau aggravée dans le cadre d'une conjoncture florissante et de la baisse du nombre de personnes au chômage. Depuis lors, le pourcentage d'entreprises se déclarant freinées dans la production par un manque de main-d'œuvre a substantiellement diminué dans le sillage de la détérioration conjoncturelle. Aussi, les premières données disponibles pour 2003 confirment-elles une poursuite du déplacement de la courbe vers le haut et la gauche entamée depuis 2000. Ce déplacement de l'équilibre le long de la courbe est caractéristique d'un choc agrégé. En effet, l'essoufflement de la conjoncture a conduit les chefs d'entreprise à être moins gênés par une insuffisance de main-d'œuvre alors qu'en parallèle le taux de chômage continue son évolution à la hausse.



 $Sources: ADEM, STATEC, \ calculs \ BCL$

2.2.7 Conclusion

La «courbe de Beveridge» et les indicateurs d'inadéquation sont des outils très intéressants pour rendre compte de l'étiologie d'éventuels problèmes d'appariement entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi au Luxembourg. Sur base des évolutions constatées, la hausse du taux de chômage au cours des années 1990 serait principalement attribuable à un choc de réallocation alors que la hausse enregistrée depuis 2002 correspondrait plus à un choc agrégé. En conséquence, cette modification de l'étiologie du chômage met en lumière la nécessité d'adapter les politiques économiques de lutte contre le chômage à la nature même du chômage afin que ces politiques soient efficaces.

2.3 ENQUÊTE DE CONJONCTURE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

2.3.1 Informations générales et méthodologie

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) mène depuis janvier 2002 une enquête de conjoncture auprès des consommateurs qui repose sur 15 questions. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne et bénéficie à ce titre du cofinancement de la Commission européenne.

La BCL a déjà publié sur une base mensuelle les résultats de cette enquête par le biais de communiqués de presse depuis le mois de janvier 2003. La présente contribution constitue la première publication des résultats de cette enquête de conjoncture dans le cadre des bulletins de la BCL. Nous profitons de cette occasion pour fournir de plus amples informations sur l'enquête ainsi que sur la méthodologie employée.

Les enquêtes auprès des consommateurs traitent des jugements, des estimations et des anticipations des consommateurs. Elles mesurent donc les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les consommateurs indépendamment des indicateurs macroéconomiques comme la croissance du PIB, le chômage et les prix.

Les enquêtes fournissent non seulement des informations utiles pour l'analyse de la seule consommation privée mais également de l'environnement économique, des caractéristiques de la situation économique et financière des ménages, du comportement des consommateurs, ainsi que de leurs anticipations concernant la consommation, les prix, le chômage...

Les résultats peuvent être utilisés de deux manières: (i) en tant qu'indicateurs de la confiance des consommateurs et de la conjoncture économique actuelle ou (ii) servir de base pour réaliser des prévisions économiques (en conjonction avec d'autres statistiques de nature quantitative).

Ainsi, les résultats de l'enquête permettent à la BCL de calculer notamment l'indicateur de confiance des consommateurs. Ce dernier synthétise les réponses à quatre questions qui traitent de l'évolution sur les 12 prochains mois. Il s'agit de questions relatives à la situation financière des ménages, à la situation économique générale, à l'évolution du chômage et à la capacité d'épargner. Cet indicateur représente ainsi la moyenne arithmétique des soldes pondérés des quatre questions mentionnées ci-dessus. A noter que le solde pondéré relatif à l'évolution du chômage doit être déduit lors du

calcul de la moyenne puisqu'une augmentation du solde en question témoigne d'une évolution défavorable, alors qu'une diminution de celui-ci indique une évolution favorable.

Le questionnaire harmonisé utilisé pour cette enquête comprend quinze questions. Douze de ces questions sont posées aux consommateurs sur base mensuelle, tandis que les trois questions restantes ont une fréquence trimestrielle (janvier, avril, juillet et octobre de chaque année).

Les questions mensuelles sont relatives à:

- la situation financière des ménages au cours des 12 derniers mois;
- 2. la situation financière des ménages au cours des 12 prochains mois;
- 3. la situation économique générale depuis un an;
- 4. la situation économique générale au cours des 12 prochains mois;
- 5. l'évolution des prix au cours des 12 derniers mois;
- 6. l'évolution des prix au cours des 12 prochains mois;
- 7. l'évolution du chômage au cours des 12 prochains mois;
- 8. l'intérêt à faire actuellement des achats importants;
- 9. l'intention d'achats de biens d'équipement au cours des 12 prochains mois;
- 10. l'opportunité d'épargner;
- 11. la capacité d'épargner au cours des 12 prochains mois:
- 12. l'endettement/l'épargne actuels.

Les questions trimestrielles sont relatives à:

- 13. l'intention d'acheter une automobile d'ici à 2 ans;
- 14. l'intention d'acheter un logement d'ici à 2 ans;
- 15. l'intention d'effectuer des dépenses d'installations importantes pour le logement au cours des 12 prochains mois.

A préciser que deux questions quantitatives concernant l'évolution des prix à la consommation (sur les douze derniers mois et les anticipations sur douze mois) ont été ajoutées à titre d'essai au questionnaire harmonisé avec effet au 1^{er} mai 2003. Les résultats relatifs à ces deux questions seront publiés ultérieurement.

Les résultats bruts se présentent, en principe, pour chacune des questions sous forme de pourcentages doublement positifs, positifs, neutres, négatifs, doublement négatifs ainsi que la catégorie des «ne sait pas».

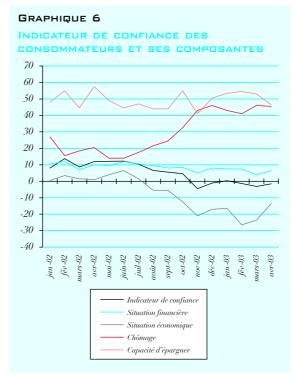
Un solde pondéré est calculé pour chaque question posée. Ces soldes représentent l'écart entre les pourcentages pondérés des consommateurs qui ont signalé une amélioration et les pourcentages pondérés des consommateurs qui ont signalé une détérioration. Les pourcentages relatifs aux réponses neutres et «ne sait pas» sont donc écartés lors du calcul des soldes pondérés. Plus concrètement, une pondération de 100% est appliquée aux pourcentages doublement positifs et doublement négatifs et une pondération de 50% aux pourcentages positifs et négatifs. Finalement, on additionne les pourcentages pondérés «doublement positifs» et «positifs» pour en soustraire les pourcentages pondérés «doublement négatifs» et «négatifs». Ces soldes pondérés sont utilisés pour calculer l'indicateur de confiance des consommateurs et sont publiés par la BCL.

A signaler encore que les données brutes n'ont pas été corrigées des variations saisonnières.

2.3.2 Résultats des enquêtes de conjoncture auprès des consommateurs couvrant la période de janvier 2002 à avril 2003

L'indicateur de confiance des consommateurs établi par la BCL s'est caractérisé par une certaine stabilité au cours du premier semestre de l'année 2002. La confiance des consommateurs s'est cependant effritée de façon ininterrompue de juillet à novembre 2002, les valeurs de l'indicateur de confiance étant passées de 12 en juin à -5 en novembre. L'indicateur de confiance s'est stabilisé ensuite à un niveau peu élevé, entre -1 et -3 de décembre 2002 à avril 2003. Cette nette détérioration au cours de la période sous revue s'explique essentiellement par un moindre optimisme des consommateurs en ce qui concerne les perspectives d'évolution, sur les douze prochains mois, de la situation économique générale et du chômage. Les deux autres composantes de l'indicateur de confiance des consommateurs, à savoir les perspectives des ménages sur douze mois de leur situation financière et de leur capacité d'épargner, ont été caractérisées par une certaine stabilité depuis janvier 2002.

Ces résultats sont illustrés par le graphique qui suit:

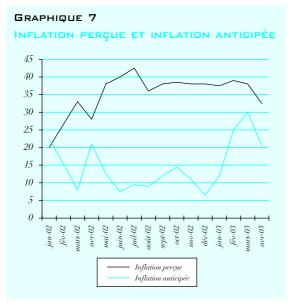


Source: BCL

Parmi les questions mensuelles qui ne sont pas des composantes de l'indicateur de confiance, on note que les ménages sont devenus plus pessimistes depuis janvier 2002 au sujet de l'évolution, sur les douze derniers mois, de leur situation financière et de la situation économique générale. En ce qui concerne l'intérêt à faire actuellement des achats importants ou l'intention d'acheter des biens d'équipement au cours des douze prochains mois, on note une forte volatilité au cours de la période examinée sans qu'une tendance claire ne s'en distingue. Par contre, les perceptions des consommateurs relatives à l'opportunité d'épargner ou à l'épargne/l'endettement actuels ont fait preuve d'une relative stabilité, confirmant ainsi la conclusion que les consommateurs se font moins de soucis au sujet de leur situation financière et de leur épargne, qu'au sujet de la situation économique générale et du chômage.

L'enquête auprès des consommateurs comprend également, sur une base mensuelle, deux questions qualitatives qui fournissent des informations importantes sur les orientations perçues et anticipées des prix. En ce qui concerne l'inflation perçue, à savoir l'évolution des prix au cours des douze derniers mois, on peut faire les remarques suivantes: les consommateurs ont perçu une accélération du rythme de progression des prix au

début de l'année 2002. Paradoxalement, cette perception au premier semestre 2002 est allée de pair avec une baisse du taux d'inflation. De plus, l'inflation perçue est restée plus ou moins stable depuis mi-2002, alors que l'inflation mesurée s'inscrivait sur une trajectoire ascendante. L'inflation perçue, après une longue période de relative stabilité, a nettement fléchi, passant de 38 en mars 2003 à 33 en avril 2003. Les perceptions peu optimistes des consommateurs en matière d'inflation percue au cours du premier semestre 2002 n'ont néanmoins pas déclenché de hausse simultanée de l'inflation anticipée (évolution des prix au cours des douze prochains mois). Les consommateurs ont donc perçu la hausse des prix liée au basculement vers l'euro fiduciaire comme étant un phénomène temporaire qui n'a pas de répercussions sur la crédibilité de la politique monétaire de l'Eurosystème. Ce n'est qu'en février et mars 2003 que les consommateurs sont devenus plus pessimistes en ce qui concerne leurs anticipations de l'inflation. Cette tendance s'est cependant inversée en avril. Ces résultats sont également illustrés par le graphique qui suit.



Source: BCL

En ce qui concerne les questions trimestrielles, on note que les intentions d'acheter une automobile ou bien un logement, ou encore d'effectuer d'importantes dépenses d'installations pour le logement ont été remarquablement stables au cours de la période sous revue.

La série temporelle complète des résultats de l'enquête auprès des consommateurs se trouve au chapitre 3 (Statistiques) du présent Bulletin (Tableau 6.3). La série en question peut également être téléchargée sur le site internet www.bcl.lu.